



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mercredi 30 janvier 2008

N° de-300108-01

L'an deux mille huit, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sendets, sous la Présidence de M. Marc LABAT.

Etaient présents : LAGARDERE Nicole, SAUBUSSE Aline, BERNARD, Georges et CALIOT Fabrice de CAPTIEUX ; DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et DREUMONT Bruno de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine de ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre et LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; DUFFAU Guy, GIRY Bernard, JEAN Jean-Pierre, MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-José de MARIONS ; GARBAYE Jean-François et POUJARDIEU Marc de MASSELLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; REJALOT Jean de SILLAS.

Excusés : Mme DURANTAU, M. COUSTOLLE, M. LOUBIERE

Secrétaire de séance : M. JEAN

Date de convocation : le 21 janvier 2008

Membres du Conseil Communautaire : 37 Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Objet : mensualisation du règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur Marc LABAT explique au Conseil Communautaire que lors de la séance du 26 décembre 2007, il a été évoqué la possibilité de mettre en place la facturation à paiement fractionné pour le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, compte tenu de l'augmentation du montant des factures de REOM au cours des dernières années, il est plus difficile pour les ménages de régler des factures d'un montant plus élevé émises semestriellement, voire annuellement à compter de 2008.

Dans ce contexte, le recouvrement du comptable est plus difficile et engendre un accroissement des restes à recouvrer, puis à terme d'admissions en non-valeur.

La mise en place de la nouvelle application Hélios au Trésor Public, qui sera opérationnelle en avril 2008, permet d'envisager la mise en place d'un paiement par prélèvement bancaire. La facturation à paiement fractionné est basée sur un échéancier et se règle en plusieurs versements à date et montant fixes avec une régularisation en fin de période.

Quelle est la procédure ?

La Communauté de Communes doit déterminer la périodicité du prélèvement (mensuel ou trimestriel ou semestriel). Chaque prélèvement a un coût à la charge de la collectivité :

- prélèvement normal à J+4 : 0.122 € HT par opération, soit 0.146 € TTC
- prélèvement accéléré à J + 2 : 0.183 € HT par opération, soit 0.219 € TTC
- prélèvement rejeté, quel que soit le prélèvement : 0.762 € HT par opération, soit 0.911 € TTC.

Les commissions sont débitées sur le compte de la CDC une fois par mois.

L'exposé entendu, et après débat, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **décide de mettre en place la facturation à paiement fractionné à compter de 2008,**
- **opte pour des encaissements par prélèvement normal au 10 de chaque mois.**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération, dont copie sera adressée à mme la Trésorière.**

Et ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Grignols, le 31 janvier 2008.

Signé électroniquement

Le Vice-Président, par délégation

Pierre LOUBIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mercredi 30 janvier 2008

N° de-300108-02

L'an deux mille huit, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sendets, sous la Présidence de M. Marc LABAT.

Étaient présents : LAGARDERE Nicole, SAUBUSSE Aline, BERNARD, Georges et CALIOT Fabrice de CAPTIEUX ; DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et DREUMONT Bruno de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine de ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre et LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; DUFFAU Guy, GIRY Bernard, JEAN Jean-Pierre, MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-José de MARIONS ; GARBAYÉ Jean-François et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; REJALOT Jean de SILLAS.

Excusés : Mme DURANTAU, Melle LAPEYRE, M. COUSTOLLE, M. LOUBIERE

Secrétaire de séance : M. JEAN

Date de convocation : le 21 janvier 2008

Membres du Conseil Communautaire : 37 Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Objet : Régime indemnitaire

Monsieur LABAT présente au Conseil Communautaire la répartition des enveloppes allouées au titre du régime indemnitaire du personnel pour l'année 2008 :

- IAT : 19 237.17 €
- IEM : 11 936.77 €
- IFTS : 4 859.26 €

L'exposé entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide d'allouer une enveloppe globale de 36 033.22 € au titre des budgets 2008 (budget général et budget des ordures ménagères) ;**
- **décide que les indemnités seront versées mensuellement ;**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Mme la Trésorière de Bazas.**

Et ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Grignols, le 31 janvier 2008.

Signé électroniquement

Le Vice-Président, par délégation

Pierre LOUBIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mercredi 30 janvier 2008

N° de-300108-03

L'an deux mille huit, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sendets, sous la Présidence de M. Marc LABAT.

Étaient présents : LAGARDERE Nicole, SAUBUSSE Aline, BERNARD, Georges et CALIOT Fabrice de CAPTIEUX ; DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et DREUMONT Bruno de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine de ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre et LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; DUFFAU Guy, GIRY Bernard, JEAN Jean-Pierre, MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-José de MARIONS ; GARBAYE Jean-François et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; REJALOT Jean de SILLAS

Excusés : Mme DURANTAU, M. COUSTOLLE, M. LOUBIERE

Secrétaire de séance : M. JEAN

Date de convocation : le 21 janvier 2008

Membres du Conseil Communautaire : 37 Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Objet : modification d'un emploi d'agent social en contrat à durée indéterminée

Monsieur LABAT explique au Conseil Communautaire que Mme REVERT Marie-Claire, agent social de la collectivité, a été transférée du CCAS de Captieux à la Communauté de Communes lors de la création du service aide à domicile au 1^{er} janvier 2004. Par arrêté du Président de la Communauté de Communes, en date du 30 décembre 2005, et conformément à la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique (article 15-II), l'arrêté de recrutement de l'agent a été transformé en contrat à durée indéterminée pour les agents de moins 50 ans pour une durée hebdomadaire de 3 heures.

Compte tenu des besoins croissants du service, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent à 28 heures hebdomadaires. Pour se faire, il est nécessaire de supprimer l'emploi d'agent social qualifié en contrat à durée indéterminée, précédemment créé pour une durée de 3 heures et de le remplacer par un emploi d'agent social de 2^{ème} classe de 28 hebdomadaires.

.../...

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Captieux-Grignols d'un emploi d'agent social de 2^{ème} classe en contrat à durée indéterminée, à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire du décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 ;**
- **ledit emploi est créé pour une durée hebdomadaire de 28h00 à compter du 1^{er} février 2008 ;**
- **l'inscription des crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes ;**
- **la suppression au tableau des effectifs d'un emploi d'agent social qualifié en contrat à durée indéterminée, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 3 heures.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Grignols, le 31 janvier 2008.

Signé électroniquement

Le Vice-Président, par délégation

Pierre LOUBIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mercredi 30 janvier 2008

N° de-300108-04

L'an deux mille huit, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sendets, sous la Présidence de M. Marc LABAT.

Étaient présents : LAGARDERE Nicole, SAUBUSSE Aline, BERNARD, Georges et CALIOT Fabrice de CAPTIEUX ; DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et DREUMONT Bruno de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine de ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre et LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; DUFFAU Guy, GIRY Bernard, JEAN Jean-Pierre, MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-José de MARIONS ; GARBAYE Jean-François et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; REJALOT Jean de SILLAS

Excusés : Mme DURANTAU, M. COUSTOLLE, M. LOUBIERE

Secrétaire de séance : M. JEAN

Date de convocation : le 21 janvier 2008

Membres du Conseil Communautaire : 37 Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Objet : modification d'un emploi d'agent social en contrat à durée indéterminée

Monsieur LABAT explique au Conseil Communautaire que Mme REMAUT Odette, agent social de la collectivité, a été transférée du CCAS de Captieux à la Communauté de Communes lors de la création du service aide à domicile au 1^{er} janvier 2004. Par arrêté du Président de la Communauté de Communes, en date du 08 décembre 2005, et conformément à la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique (article 15-II), l'arrêté de recrutement de l'agent a été transformé en contrat à durée indéterminée pour les agents de plus de 50 ans pour une durée hebdomadaire de 17 heures.

L'état de santé de l'agent ne lui permettant plus d'assurer la totalité des heures de travail, il est proposé de réduire le temps de travail de l'agent à 11 heures hebdomadaires. Pour se faire, il est nécessaire de supprimer l'emploi d'agent social qualifié en contrat à durée indéterminée, précédemment créé pour une durée de 173 heures et de le remplacer par un emploi d'agent social de 2^{ème} classe de 11 hebdomadaires.

.../...

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Captieux-Grignols d'un emploi d'agent social de 2^{ème} classe en contrat à durée indéterminée, à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire du décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 ;**
- **ledit emploi est créé pour une durée hebdomadaire de 11h00 à compter du 1^{er} février 2008 ;**
- **l'inscription des crédits correspondants au budget de la Communauté de Communes ;**
- **la suppression au tableau des effectifs d'un emploi d'agent social qualifié en contrat à durée indéterminée, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 17 heures.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Et ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Grignols, le 31 janvier 2008.

Signé électroniquement

Le Vice-Président, par délégation

Pierre LOUBIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mercredi 30 janvier 2008

N° de-300108-05

L'an deux mille huit, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sendets, sous la Présidence de M. Marc LABAT.

Étaient présents : LAGARDERE Nicole, SAUBUSSE Aline, BERNARD, Georges et CALIOT Fabrice de CAPTIEUX ; DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et DREUMONT Bruno de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine de ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre et LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; DUFFAU Guy, GIRY Bernard, JEAN Jean-Pierre, MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-José de MARIONS ; GARBAYE Jean-François et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; REJALOT Jean de SILLAS

Excusés : Mme DURANTAU, M. COUSTOLLE, M. LOUBIERE

Secrétaire de séance : M. JEAN

Date de convocation : le 21 janvier 2008

Membres du Conseil Communautaire : 37 Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Objet : Règlement intérieur de la collectivité

Monsieur LABAT présente au Conseil Communautaire le projet de **règlement intérieur de la collectivité**.

Ce règlement :

- fixe les règles de discipline intérieure à la collectivité,
- rappelle les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles,
- précise certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Ce document, qui ne revêt pas un caractère obligatoire, est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous. Il s'impose par conséquent à tout agent employé par la collectivité, quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services. Il met notamment en œuvre le compte épargne-temps au sein de la Communauté de Communes.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **d'adopter le projet de règlement intérieur de la collectivité, annexé à la présente délibération.**
- **charge le Président de l'application du présent règlement.**

Et ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Grignols, le 31 janvier 2008.

Signé électroniquement

Le Vice-Président, par délégation

Pierre LOUBIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mercredi 30 janvier 2008

N° de-300108-06

L'an deux mille huit, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sendets, sous la Présidence de M. Marc LABAT.

Étaient présents : LAGARDERE Nicole, SAUBUSSE Aline, BERNARD, Georges et CALIOT Fabrice de CAPTIEUX ; DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et DREUMONT Bruno de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine de ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre et LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; DUFFAU Guy, GIRY Bernard, JEAN Jean-Pierre, MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-José de MARIONS ; GARBAYE Jean-François et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; REJALOT Jean de SILLAS.

Excusés : Mme DURANTAU, M. COUSTOLLE, M. LOUBIERE

Secrétaire de séance : M. JEAN

Date de convocation : le 21 janvier 2008

Membres du Conseil Communautaire : 37 Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Objet : Document unique

Monsieur LABAT explique au Conseil Communautaire que la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 (art. L230-1 et suivant du Code du travail) et le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 (art. R 230-1 du Code du travail) rendent obligatoire la mise en place d'un **Document unique**.

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

Ces textes sont applicables dans la Fonction Publique Territoriale ; le décret du 10 juin 1985 y fait référence.

Le cabinet PREVALYS, missionné par la Communauté de Communes, a établi le document unique de la collectivité, qui est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **d'adopter le projet de Document Unique de la collectivité, annexé à la présente délibération.**

Et ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Grignols, le 31 janvier 2008.

Signé électroniquement

Le Vice-Président, par délégation

Pierre LOUBIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mercredi 30 janvier 2008

N° de-300108-07

L'an deux mille huit, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sendets, sous la Présidence de M. Marc LABAT.

Étaient présents : LAGARDERE Nicole, SAUBUSSE Aline, BERNARD, Georges et CALIOT Fabrice de CAPTIEUX ; DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et DREUMONT Bruno de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine de ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre et LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; DUFFAU Guy, GIRY Bernard, JEAN Jean-Pierre, MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-José de MARIONS ; GARBAYE Jean-François et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; REJALOT Jean de SILLAS.

Excusés : Mme DURANTAU, M. COUSTOLLE, M. LOUBIERE

Secrétaire de séance : M. JEAN

Date de convocation : le 21 janvier 2008

Membres du Conseil Communautaire : 37 Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Objet : modification des régies de recettes des accueils périscolaires

Marc LABAT explique au Conseil Communautaire qu'il existe aujourd'hui trois régies de recettes au sein de la collectivité, qui gèrent les tickets des accueils périscolaires de Captieux, Grignols et Lerm-et-Musset. Trois régisseurs titulaires et trois régisseurs suppléants sont associés à ces régies.

La Trésorerie de Bazas souhaiterait, pour une facilité de gestion, que l'on transforme les trois régies en une seule régie et que l'on crée des sous-régies. Seraient désignés :

- Valérie PENICHON régisseur titulaire,
- Bernadette BORDES régisseur suppléant sur Captieux,
- Frédéric BIRAC régisseur suppléant sur Grignols,
- Marielle DELAFOND régisseur suppléant sur Lerm.

Cette modification est soumise à l'approbation des élus.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire:

- **approuve la transformation des régies de recettes des accueils périscolaires de Captieux, Grignols et Lerm-et-Musset en une seule régie de recettes et la création de sous-régies à Captieux et Lerm-et-Musset ;**
- **décide de nommer :**
 - **Valérie PENICHON régisseur titulaire,**
 - **Bernadette BORDES régisseur suppléant sur Captieux,**
 - **Frédéric BIRAC régisseur suppléant sur Grignols,**
 - **Marielle DELAFOND régisseur suppléant sur Lerm.**

- **décide qu'un fonds de caisse de 30 € sera remis à chaque sous-régisseur ;**
- **décide que le montant de l'encaisse sera fixé à 1525 € par sous-régie ;**
- **charge le Président de l'exécution de la présente délibération, dont copie sera transmise à Mme la Trésorière de Bazas.**

Et ont signé les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Grignols, le 31 janvier 2008.

Signé électroniquement

Le Vice-Président, par délégation

Pierre LOUBIERE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire : mercredi 30 janvier 2008

N° de-300108-06

L'an deux mille huit, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Sendets, sous la Présidence de M. Marc LABAT.

Étaient présents : LAGARDERE Nicole, SAUBUSSE Aline, BERNARD, Georges et CALIOT Fabrice de CAPTIEUX ; DUBERNET Christian de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et DREUMONT Bruno de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine de ESCAUDES ; CAPES Jean-Pierre et LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; DUFFAU Guy, GIRY Bernard, JEAN Jean-Pierre, MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; MOURILLON Jean-Jacques de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-José de MARIONS ; GARBAYE Jean-François et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS ; REJALOT Jean de SILLAS.

Excusés : Mme DURANTAU, M. COUSTOLLE, M. LOUBIERE

Secrétaire de séance : M. JEAN

Date de convocation : le 21 janvier 2008

Membres du Conseil Communautaire : 37 Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Objet :

Et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Grignols, le 31 janvier 2008.

Signé électroniquement

Le Vice-Président, par délégation

Pierre LOUBIERE